

Note concernant l'Orchestre IMPALA

=====

Actuellement, l'Orchestre IMPALA éprouve beaucoup de difficultés provenant de son organisation interne. Nous suivions déjà ces jours derniers une certaine tension qui se manifestait au sein de l'Orchestre, provenant de petits problèmes existant entre les membres eux mêmes. La situation a empiré lorsque l'Orchestre reçut les 100.000 Frs que leur devait le Ministère (primes sommet Tripartite 1976 et sommet OCAM 1977).

La distribution de cet argent aux membres de l'Orchestre causa presque une bagarre. Le Président et le trésorier de l'Orchestre furent démis de leurs fonctions, à tort d'ailleurs semble-t-il. L'Orchestre se choisit de nouveaux responsables et depuis lors, il est divisé en 2 avec le risque permanent de voir la formation se désagréger pour de bon.

A ce problème s'ajoute celui des réclamations que l'Orchestre nous fait continuellement à propos de la répartition des recettes provenant des soirées qu'il anime.

Ces réclamations reprennent celles contenues dans la lettre nous adressée par cet Orchestre le 17/12/1976 et qui sont les suivantes: Pour toutes les recettes, l'Orchestre percevrait 70% et le Ministère 30%. Avec ses 70% l'Orchestre se chargerait de son logement, de sa restauration, de la prime du technicien et de la location de la salle ou des frais de l'organisateur dans les préfectures.

Je leur ai fait ^{donner} ~~fait~~ ~~comprendre~~ les considérations suivantes qu'ils ne veulent pas entendre:

a) Leur proposition, si elle était agréée, pourrait les avantager dans le seul cas où les recettes dépassent les 100.000 Frs car le pourcentage donnerait des sommes assez élevées.

b) Dans le cas où les recettes oscilleraient entre 50 et 90.000 Frs, leur proposition donnerait les mêmes résultats qu'actuellement, c'est-à-dire qu'ils toucheraient \pm 20.000 Frs après avoir réglé toutes les factures.

c) Dans le cas où les recettes seraient inférieures à 50.000 Frs, ce qui est possible, l'Orchestre y perdrait et les pourcentages qu'il propose ne lui permettraient pas de régler toutes les factures.

d) En outre, quoi qu'il en soit, le technicien de l'ORINFOR qui s'occupe des instruments lors des soirées doit directement dépendre du Ministère de la Jeunesse et c'est à lui qu'il doit rendre compte de l'état des instruments. Enfin rien ne pourrait garantir que l'Orchestre réglerait la facture (location de la salle, frais de l'organisateur dans les préfectures) sans compter que le Ministère de la Jeunesse participe pour beaucoup dans l'organisation des soirées en livrant véhicules ~~et~~, instruments, tickets et vendeurs, ^{et} que pour cela les 30% proposés me paraissent trop peu.

...../.....

Cependant, je pense qu'il y a lieu de modifier la situation qui prévaut actuellement et cela de cette façon:

- Certains des membres de l'Orchestre sont des chômeurs et ceux qui ont du travail s'en acquittent mal au point que sous peu ils risquent d'être renvoyés par ^{les} services qui les emploient. Il y a donc à envisager que, d'ici un certain temps, ces Jeunes gens vivraient tous uniquement avec le produit des soirées qu'ils animent. Or la somme de 20.000 Frs qu'ils touchent paraît trop mince pour leur suffire. C'est pourquoi je propose les dispositions suivantes:

- 1) - Pour les recettes égales ou inférieures à 50.000 Frs nous pourrions continuer à leur donner les 20.000 Frs.
- 2) - Pour les recettes allant de 50.000 Frs à 80.000 Frs, nous pourrions leur donner 25.000 Frs.
- 3) - Pour les recettes supérieures à 80.000 Frs, nous pourrions leur donner 30.000 Frs.

Le Ministère continuerait à leur garantir les moyens de déplacement, les instruments et la restauration. L'Orchestre devrait se payer les rafraichissements avec ^{ou} prime ainsi majorée.

4)- L'autorisation devrait nous être donnée pour négocier avec le technicien afin de réarranger le pourcentage lui réservé. En effet, je constate que le pourcentage de 10% lui laissé n'est pas souvent en rapport avec le travail qu'il fait.

- L'Orchestre lui-même est capable d'installer les instruments et il le fait de temps en temps. Le technicien ne s'occupe alors que de la maintenance.

Pour cela je pense que la somme de 5.000 Frs lui suffirait si toutefois nous nous mettons d'accord.


Si le technicien actuel ne veut pas marcher à ces conditions, nous pourrions en chercher un autre parmi le personnel de Radio-Rwanda qui pourrait accepter ces 5.000 Frs. Dans tous les cas nous envisageons pour les prévisions de l'année prochaine l'engagement d'un technicien par le Ministère de la Jeunesse si cela est approuvé. Je pense qu'il nous coûterait moins cher, surtout ^{pure} pas mal de problèmes seraient arrangés (plus de difficultés avec les Finances; meilleur entretien des instruments). Outre cette question financière qui doit absolument recevoir une solution, nous essayons, ces jours ci, de préparer avec l'Orchestre, ses statuts et son règlement d'ordre intérieur pour que chaque membre de l'Orchestre sache ses droits et ses devoirs envers l'Orchestre

*Vos calculs
que sont
en ce qui
les dépenses
concernent
le Ministère
entre
l'Orchestre
et les membres
d'Orchestre
qui s'occupent
des relations
avec les
services
et de leur
à une date
comment.*

MULIKIYENKA J. B

Note

Suite à l'entretien que
j'ai eu avec le Ministre ce vendredi
7/1/77, je crois qu'il ne serait plus
nécessaire de discuter sur le contenu
du § 3, car que nous avons ^{déjà} commencé
à appliquer le même système.

 Ce 11/1/77

Loisus

Si vous avez des instructions
complémentaires du Ministre,
appliquez les et classez
le dossier, je m'y charge rien.

§ 11/1/77.

Orchestre IMPALA
C/o Nyamirambo
KIGALI

Kigali, le 17 Décembre 1976.-

Spots
Loisirs 6/1/77
A-1-220-14445
42/14.08.02
10/1

*leur dire que de toutes les façons
le contenu du 53 est à débattre*

Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Jeunesse à KIGALI

Monsieur le Ministre,

Nous référant à notre lettre de déclaration de démission en date du 17 Novembre 1976, nous membres de l'Orchestre IMPALA, avons l'honneur de vous écrire en vue de retirer la lettre après certains conseils que vous avez bien voulu nous prodiguer lors de nos derniers entretiens.

Nous avons noté avec satisfaction que le Ministère continuera à nous garantir les moyens nécessaires nous permettant de nous produire en public le plus possible et qu'il envisage la possibilité de nous envoyer à l'Extérieur.

Nous avons noté également que le Ministère continuera à mettre tout en oeuvre pour que nous puissions nous équiper. Et que par voie de suite nous aurons 70% des recettes pour payer aussi la location de la salle; le Ministère prendra 30%.

En vous remerciant de votre bonne compréhension, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président d'Orchestre
SERANANI André. *[Signature]*

Le Chef d'Orchestre
GASASIRA Jean Félix. *[Signature]*

Copies pour information à

- Son Excellence le Président de la République.
- Monsieur le Directeur Général du Service de renseignements.
- Monsieur le Commandant de la Base/AR.
- Monsieur le Directeur Général de l'ORINPOR.